

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Fondation Transplantation

Renouvellement de la DUP en mars 2010

LES ENJEUX :

Elire une nouvelle DUP **mais aussi choisir vos délégués syndicaux.**

Pour information, suite à la loi du 20 août 2008, un délégué syndical ne peut être nommé que si sa liste obtient + de 10% des suffrages exprimés lors des élections professionnelles.

Pour rappel, le DS est le porte-parole du syndicat auprès de l'employeur. Il est le seul habilité à conclure des accords dans le cadre des négociations collectives (NAO, accord d'entreprise...).

Il peut assister les salariés pour défendre leurs intérêts personnels ou collectifs.

AUJOURD'HUI

Tony Possenti, délégué syndical CFDT,
et Odette LAURENT, déléguée syndicale CFTC,

Vous invitent à vous faire connaître rapidement afin de constituer une liste de candidats pour le 1^{er} tour des élections du 16 mars 2010.

Pour nous contacter :

POSSENTI Tony : t_possenti@me.com
LAURENT Odette : laurentodette@yahoo.fr